



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GIRONDE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2018-057

PUBLIÉ LE 31 MAI 2018

# Sommaire

## **DESDEN DE LA GIRONDE**

33-2018-05-30-002 - DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature (30 mai 2018) (5 pages)

Page 3

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE**

33-2018-05-31-001 - arrêté du 31 mai 2018 donnant délégation de signature à Mme Danielle DUFOURG, directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde (2 pages)

Page 9

DESDEN DE LA GIRONDE

33-2018-05-30-002

DSDEN33 Arrêté de subdélégation de signature (30 mai  
2018)

*Arrêté portant subdélégation de signature du DASEN*

## ARRETE

### Portant subdélégation de signature du Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Gironde

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 1988 modifié portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;

Vu l'arrêté du 28 août 1990 modifié portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs des services de l'éducation nationale, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu le décret du 25 juillet 2013 nommant Monsieur DUGRIP, recteur de l'académie de Bordeaux ;

Vu le décret du 23 juin 2014 portant nomination de Monsieur François COUX, dans les fonctions de directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine en date du 09 juillet 2014 à Monsieur François COUX, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, les décisions prises dans les domaines mentionnés aux articles 1 et 2 dudit arrêté ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Gironde en date du 15 janvier 2018 à Monsieur François COUX, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, à effet de signer tous les actes de gestion interne à sa direction mentionnés à l'article 3 dudit arrêté ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Gironde en date du 29 janvier 2018 à Monsieur François COUX, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Gironde, en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses relatives à l'activité des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et relevant des programmes mentionnés à l'article 1 dudit arrêté ;

## ARRETE

**Article 1 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 7 février 2018.

**Article 2 :** En son absence ou en cas d'empêchement, subdélégation de signature est accordée par Monsieur François COUX, directeur académique, à l'effet de signer les actes mentionnés aux articles 1 et 2 de l'arrêté du 09 juillet 2014 visé, à :

Messieurs Dominique MALROUX, directeur académique adjoint ; Pierre ROQUES, directeur académique adjoint ; Pierre DECHELLE, secrétaire général.

**Article 3 : De manière permanente**, subdélégation de signature est accordée par Monsieur François COUX aux responsables suivants pour signer les documents qui figurent dans le tableau joint :

1/ Services de la DSDEN

Mme Janine Aussel, Cheffe de division DEAP  
Mme Sibel Beaulaton, Infirmière conseillère technique adjointe  
M. Gil Bidaut, Chef du bureau DRH3  
Mme Cristina Bustos, Médecin conseillère technique  
Mme Emilie Braneyre, Cheffe de division DRH  
M. Patrick Cezaro, Chef de division DI  
Mme Chambord-Vivenot, Cheffe de division DOS  
Mme Bernadette Dantzer, Cheffe de division Pilotages des établissements / Concours  
M. Pierre Dechelle, Secrétaire général  
M. Jean-Michel Gautier, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation  
M. Jean-François Lafont, Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint au Directeur Académique  
Mme Marie-Laure Lasmi, Infirmière conseillère technique  
Mme Marie Launay, Cheffe de division DAGIR  
M. Dominique Malroux, Directeur académique adjoint  
M. Pierre Roques, Directeur académique adjoint

2/ Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

Mme Isabelle Barbier, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Talence  
M. Thierry Berthou, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Sud-Entre-Deux-Mers  
Mme Anne-Marie Bézian-Morisset, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Sud-Médoc  
Mme Béatrice Birou, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription d'Arcachon Sud  
M. Philippe Dubois, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription d'Entre-Deux-Mers  
M. Didier Giraud-Claude-Lafontaine, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Saint-André-de-Cubzac  
Mme Anne Graells, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Libourne II  
Mme Fabienne Helbig, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Gradignan  
M. Pierre Kessas, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Blaye  
M. Patrick Lazare, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Pessac  
Mme Bénédicte Lief, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Bordeaux-Sud  
M. Joan Mathé, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Lesparre  
M. Christophe Méot, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Langon  
M. Philippe Morisset, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Bouscat  
M. Richard Ortali, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bègles-Floirac  
M. Grégory Pauly, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de La Réole  
Mme Sylvie Rebeschini, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Lormont  
M. Robert Sauvaget, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Centre  
M. Eric Ségouin, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription d'Arcachon Nord  
M. Laurent Sicard, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Bordeaux-Mérignac  
Mme Isabelle Taudin, Inspectrice de l'Education Nationale chargée de la circonscription de Saint-Médard-en-Jalles  
M. Jacques Vanhuysse, Inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription de Libourne I

**Article 4.** – Chacun des chefs de division ou de bureau, au sein de la DSDEN 33, est autorisé à signer, **pour ordre**, et dans le domaine administratif de gestion dont il a la compétence, les documents suivants, dès lors qu'ils ne comportent pas de décision : accusés de réception, convocations, attestations, transmissions et réponses à des demandes d'information courantes.

**Article 5 :** Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

**3 0 MAI 2018**

Le directeur académique

  
François COUX

SERVICE	Documents à la signature des DASEN	DM	PR	Documents à la signature de l'IEHA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'IEH/O	Documents à la signature des chefs techniques médecin et infirmières	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division	Documents à la signature du chef de bureau
DAGIR	Convention "ASH" Convention "Action culturelle"		X	Conventions de stages d'observation effectués dans les écoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation. Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux)	Conventions de stages d'observation effectués dans les écoles par des élèves scolarisés en établissement du second degré ou par des étudiants, dans le cadre de leur cursus de formation. Lettre de mission des assistants de prévention du 1er degré Avis relatif aux demandes de subvention DETR (Dotation en Equipements des Territoires Ruraux)		Dérogations / Autorisations à l'obligation de loger en EPLE	Etat de remboursement aux communes relatif au Service Minimum d'Accueil Contrat de prêt de matériel adapté Autorisation de circuler / d'utilisation de véhicules Certificat administratif en vue du paiement de factures (prestations effectuées) Lettre d'attente matériel pour enfants handicapés		
	BAEP	Sorties scolaires avec nuitées Agrément d'intervenants extérieurs Agrément à des sites et structures pour l'accueil d'élèves en sorties scolaires avec nuitées	X X X					Etat liquidatif des HSE "SAPAD 1erD"	Accord à la désignation des personnalités qualifiées s'élevant aux conseils d'administration des EPLE	
DEAP	Réponse défavorable à un changement d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Families) Autorisation de poursuite de scolarité suite à une exclusion définitive Signalement au Procureur : situations d'absentéisme ou déscolarisation d'élèves ; situations particulières au regard des décisions des Juges aux Affaires Familiales Information aux familles suite à saisine du procureur.	X X X							Attestation d'admission en pôle d'accompagnement à la persévérance scolaire (PAPS ex PR) pour chefs d'établissement et familles Réponse favorable à une demande d'affectation (destinée aux Chefs d'établissement / Families) Attestation de scolarité et réponse à une demande de visa	
	BSO Saisine du Procureur et information aux familles Affectation suite à entretien CASNAV/CIO Autorisation d'affectation d'un élève étranger, placé en famille d'accueil, dans le cadre d'un séjour linguistique Accord pour dispositif DIMA Dossier DIMA Accord pour CNED	X X X X X					Admission en Dispositif Relais			Réponse d'attente aux familles à une demande de dérogations pour la rentrée scolaire prochaine Instruction dans la famille : accusé de réception et certificat de scolarité Convocation d'une famille pour un élève "poly-exclu" Recherche de scolarité Saisine d'IEH ou de chef d'établissement : demande d'éléments de contexte à la suite d'une saisine des Réponse d'attente aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève
Coordonnateurs CDO	Réponse de fond aux familles à une situation de harcèlement ou problème relationnel de l'élève Notification suite aux commissions d'appel (acceptation/refus) Refus à une demande d'autorisation exceptionnelle d'absence temporaire (autorisation à la signature du Directeur académique)	X X X								
	Convocations des membres en CDOEA Accord pour une affectation en SEGPA/ULIS	X X								

SERVICE	Documents à la signature des DAASEN	DM	PR	Documents à la signature de l'ENNA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de l'EN-IO	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecins et infirmières	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division	Documents à la signature du chef de bureau
DIVISION INFORMATIQUE									Lettre aux directeurs d'école, relative à la restitution des clés OTP.	
DRH1	Rapports d'inspection	X	X						Réponse favorable aux demandes de disponibilité / détachement, après validation de la politique départementale, par le Directeur Académique. Accusé de réception des demandes de majoration du barème au titre du handicap	
DRH2				Autorisation de cumul d'activités Autorisation d'absence (si arbitrage demandé)				Etat de acompte de la prime spécifique d'installation Estimation et notification de l'indemnité de Départ Volontaire (DV) Réponses aux recours contre toute décision administrative de pension administrative et financière et à l'entente des recouvrements de trop perçus	Recouvrement des trop perçus (à l'exception de situations particulières) Transmission des données salariales à la MDPH Etats de paiement des heures de coordination et de synthèse Etats de paiement des heures d'activités pédagogiques complémentaires Courrier de relance aux enseignants pour justifier d'une absence Demande de certificat médical d'aptitude à poursuivre les fonctions au-delà de la limite d'âge Information sur le DIF	
DRH								Tous les courriers concernant des personnels de la DSDEN33, ou affectés en circonscription et CMS Refus d'imputabilité Refus de prise en charge des frais médicaux : lettre aux médecins / pharmaciens Réponse défavorable à une demande d'indemnité temporaire d'invalidité Recours contre tiers	Bullein de santé valant saine du Comité Médical Départemental 33 * Attestation du Comité Médical Départemental 33 (Rectorat - intéressé(e) - DRH 1 et 2 - IEN) * Communication de la décision du Comité Médical Départemental 33 aux intéressés (renouvellement CLM/CCLD, RDV expert, ...) Lettre de rappel aux intéressés (renouvellement CLM/CCLD; rdv expert, ...) Demande de complément de dossiers et accusé de réception des dossiers * Demande de coordonnées bancaires aux médecins / pharmaciens * Lettre aux médecins / pharmaciens relatives à la prise en charge des frais médicaux * Etat liquidatif des frais Accidents du Travail / de Service / Maladie Professionnelle * Décision d'imputabilité (avis favorable) * Saisine commission de réforme Demande expertise Tableau récapitulatif des soins (accidents du travail / de service) * * (sauf si concerne un personnel administratif de la DSDEN33, en CMS ou en circonscription)	En l'absence du Chef de Division : Bulletin de santé valant saine du Comité Médical Départemental 33 * Attestation du Comité Médical Départemental 33 (Rectorat - intéressé(e) - DRH 1 et 2 - IEN) * Communication de la décision du Comité Médical Départemental 33 aux intéressés (renouvellement CLM/CCLD, RDV expert, ...) Lettre de rappel aux intéressés (renouvellement CLM/CCLD; rdv expert, ...) Demande de complément de dossiers et accusé de réception des dossiers * Demande de coordonnées bancaires aux médecins / pharmaciens * Lettre aux médecins / pharmaciens relatives à la prise en charge des frais médicaux * Etat liquidatif des frais Accidents du Travail / de Service / Maladie Professionnelle * Décision d'imputabilité (avis favorable) * Saisine commission de réforme Demande expertise Tableau récapitulatif des soins (accidents du travail / de service) * * (sauf si concerne un personnel administratif de la DSDEN33, en CMS ou en circonscription)
DRH	Compte rendu d'entretien professionnel "AESH"		X					Contrat et avenant des AESH Convention de mise à disposition d'AESH auprès de communes Contrat et avenant des intervenants en langues Courriers de non-renouvellement de contrat	Procédure de remboursement des frais de déplacement (AESH) Attestation d'employeur destinée à l'UNEDIC, l'IRCANTEC, la CAF, le Pôle Emploi, etc) Attestation de salaire pour paiement des indemnités journalières Prise en charge des frais de transports Ordre de mission à des AESH dans le cadre de sorties scolaires Attestation service fait (accompagnement éducatif) Autorisation d'absence	

**30 MAI 2018**Documents à la signature  
du chef de bureau

SERVICE	Documents à la signature des DASEN	DM	PR	Documents à la signature de TIENA	Documents à la signature des IEN	Documents à la signature de TIEN-IO	Documents à la signature des conseillers techniques départementaux médecin et infirmières	Documents à la signature du Secrétaire Général	Documents à la signature du chef de division
DPC									Attestation de diplôme
DOS	DOS 1 et 2								Notification des moyens "accompagnement éducatif", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique
	SAPAD								Etat liquidatif des HSE "accompagnement éducatif" après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique  Etat liquidatif des HSE "stage de remise à niveau", après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique  Ordres de mission ponctuel  Etat liquidatif des HSE attribuées dans le cadre du SAPAD Znc degré après validation du tableau de synthèse par le Directeur Académique  Lettre de relance aux intervenants (demande de PJ)
Services Infirmier, Médical et Social en faveur des élèves									Contrats locaux de santé

Bordeaux, le

**30 MAI 2018**

Le Directeur Académique



François COUX

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

33-2018-05-31-001

arrêté du 31 mai 2018 donnant délégation de signature à  
Mme Danielle DUFOURG, directrice départementale  
déléguée de la cohésion sociale de la Gironde



PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Pôle Juridique et Contentieux

**Arrêté donnant délégation de signature  
à Madame Danielle DUFOURG  
Directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde**

**Le Préfet de la Gironde**

- VU le code des marchés publics ;  
VU le code de l'action sociale et des familles ;  
VU le code de la santé publique ;  
VU le code du sport ;  
VU le code de l'éducation ;  
VU le code du travail ;  
VU le code de la construction et de l'habitation ;  
VU le code des juridictions financières ;  
VU le code de la sécurité intérieure ;  
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;  
VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;  
VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;  
VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;  
VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;  
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;  
VU le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;  
VU le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Didier LALLEMENT Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité du sud-ouest, Préfet de la Gironde ;  
VU l'arrêté du Premier Ministre en date 28 mai 2018 nommant Madame Danielle DUFOURG en qualité de directrice départementale déléguée de la Gironde auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine ;  
Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Gironde :

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Danielle DUFOURG, directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde, à l'effet de signer tous les actes administratifs, en particulier les arrêtés, décisions, circulaires, rapports et correspondances, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux fonctions sociales du logement et à la prévention des expulsions locatives, à l'exception :

- des actes à portée réglementaire,
- des arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités départementaux,
- des conventions avec les collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'État au-delà de 50 000 €,
- des instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- des réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- des requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

En outre, s'agissant des expulsions locatives, sont exclus de la délégation de signature les actes relatifs aux procédures d'expulsion, octroi ou refus du concours de la force publique, ainsi que les suites réservées aux demandes d'indemnisation.

### Article 2 :

Madame Danielle DUFOURG est habilitée à présenter les observations orales de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires à l'appui des conclusions écrites signées par le représentant de l'État, dans le cadre de son champ de compétence visé à l'article 1 ci-dessus.

Madame Danielle DUFOURG est également habilitée à signer les mémoires en référés liberté dans le cadre de son champ de compétence visé à l'article 1 ci-dessus.

### Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle DUFOURG, Monsieur Pierre ASCONCHILO, directeur départemental délégué adjoint, reçoit délégation de signature dans les conditions fixées aux articles précédents.

### Article 4 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Gironde et Madame la Directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le **31 MAI 2018**

Le Préfet,

  
Didier LALLEMENT